Le 12 mars 2016 par charentelibre.fr - Mis à jour le 14 mars

Tous les pêcheurs de truites sur le pont ce week-end

http://www.charentelibre.fr/2016/03/12/tous-les-pecheurs-de-truites-sont-sur-le-pont-ce-week-end,3022169.php

Photo S.C

Des conditions idéales ce samedi pour l'ouverture de la truite.

Le poisson a mordu et les pêcheurs savourent leurs prises en cette fin de journée. Ils sont évidemment quelques-uns à être rentrés bredouilles mais la majorité est satisfaite.

Le froid sec ce samedi matin, le soleil printanier cet après-midi, il n'en fallait pas plus pour attirer les amateurs au bord des rivières, comme ici au bord de la Touvre à Magnac-sur-Touvre où beaucoup n'ont pas hésité à passer la journée. Il n'y a que le vent en fin d'après-midi qui a refroidi les esprits mais les truites étaient déjà bien au chaud dans les sacs.

Une ouverture bien préparée

Plus de 10.000 pêcheurs étaient attendus sur les bords des cours d'eau charentais ce samedi. La truite, qu'on ne pouvait plus taquiner depuis le 18 septembre dernier, est de nouveau accessible aux hameçons. Et les risques que les passionnés rentrent bredouilles sont foncièrement limités.

*"Comme chaque année, nous venons de lâcher 12 tonnes de truites arc-en-ciel,*précise Richard Iriarte, le président de la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de la Charente, qui raccrochera le 1er avril prochain après dix-huit ans passés à la tête de cette structure aux 15 400 adhérents. *Nous nous servons dans les pisciculture locales, principalement à Ruelle et à Gensac, et ça représente quand même un marché de plus de 60 000 euros. Pas mal pour l'économie, non?"*

Pour espérer remplir sa filoche, il convient tout de même d'observer quelques prérequis. *"D'abord être titulaire de la carte de pêche, même si ça tombe sous le sens",* rappelle Valentin Hortolan, chargé de mission à la fédération. Sachant justement qu'on peut prendre son sésame pour ce samedi uniquement (forfait jour à 15 euros). *"Ensuite,* poursuit le professionnel, *il y a quelques restrictions, suivant les catégories et les secteurs."*

Article CL édition papier du 12 mars 2016

Qu'il pleuve ou qu'il vente, ils seront au rendez-vous. Plus de 10 000 pêcheurs sont attendus sur les bords des cours d'eau charentais aujourd'hui. La truite, qu'on ne pouvait plus taquiner depuis le 18 septembre dernier, est de nouveau accessible aux hameçons. Et les risques que les passionnés rentrent bredouilles sont foncièrement limités.
«Comme chaque année, nous venons de lâcher 12 tonnes de truites arc-en-ciel, précise Richard Iriarte, le président de la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de la Charente, qui raccrochera le 1er avril prochain après dix-huit ans passés à la tête de cette structure aux 15 400 adhérents.
Nous nous servons dans les pisciculture locales, principalement à Ruelle et à Gensac, et ça représente quand même un marché de plus de 60 000 euros. Pas mal pour l'économie, non?»
Pour espérer remplir sa filoche, il convient tout de même d'observer quelques prérequis. «D'abord être titulaire de la carte de pêche, même si ça tombe sous le sens», rappelle Valentin Hortolan, chargé de mission à la fédération.
Sachant justement qu'on peut prendre son sésame pour ce samedi uniquement (forfait jour à 15 euros).
«Ensuite, poursuit le professionnel, il y a quelques restrictions, suivant les catégories et les secteurs.»
Ainsi, en première catégorie, les pêcheurs n'auront droit qu'à une seule canne, toutes techniques. En deuxième catégorie, quatre cannes, mais sans leurre ni vif, techniques destinées à la pêche aux carnassiers, fermée elle depuis le 31 janvier et jusqu'au 1er mai. Chaque pêcheur n'aura droit qu'à six truites. «Avec un cas particulier sur la Touvre, conclut Valentin Hortolan. Pour pérenniser l'espèce, nous n'autorisons pas plus de trois farios dans ce quota de six truites maximum à la journée.»

Comme chaque année, les pêcheurs sont attendus par milliers autour des cours d'eau du département pour la réouverture. Photo archives Pierre Duffour

Plus d'infos sur www.federationpeche.fr/16

Les commentaires des internautes en date du 15 mars 2016 :

VigilAnge! **15 mars 2016 08:13**
Belle truite Fario dégoulinante de sang sur la vidéo ...
Il va pouvoir faire quelques boudins ...
Quand on a la faim au ventre ... ou alors c'est l'Ego qui prédomine.
Moi, ces belles truites là, je les remets à l'eau et ça me fait plaisir de les voir repartir dans le milieu où elles ont eu tant de mal à naître.
Je sais qu'il y a beaucoup de pêcheurs comme moi et heureusement pour ceux qui font pisser le sang de nos Grassettes sinon il y a longtemps qu'ils n'en auraient plus vu la couleur…
C'est comme ça la vie... on ne change pas les équipes qui gagnent...

rldx16 14 mars 2016 16:56
• a@ablettes16 14 mars 2016 14:39
« @rldx16 : Je vous le redis la FD16 n'est pour rien dans ces alevinages..... Ce sont les associations locales de pêche qui gèrent leurs alevinages.... Suivant les finances! »
Je le sais merci, mais elle peut s'il elle le veut faire interdire ou limiter cette pratique car c'est bien le Fédé qui est consultée et qui est l'interlocuteur des pouvoirs public concernant la gestion du milieu piscicole, car ce genre de pratique engloutie des fonds au détriment d'actions durables et cohérentes, mais il est vraie que dans certaines APMA les dirigeants actuelles non pas la sagesse, ni la volonté qu'avaient leurs ainés concernant la gestion d'un cours d'eau. La Fédé peut par son action dynamiser la pêche par exemple, a l'intention des jeunes qui pratiquent la pêche de la Carpe de nuit ou du silure, et cela en ouvrant plus de parcours et surtout que ces derniers soient accessibles, car en Charente ils ne sont pas gâtés de ce coté la contrairement a d'autres départements. De même n'est ce pas à la Fédé de défendre les intérêts des pécheurs lorsque leurs droits ne sont pas respectés, comme par exemple le droit de marchepied (3,25M) sur le domaine public fluvial, droit qui est parfois bafoué au détriment d'autres usages.

ablettes16 **14 mars 2016 14:39**
@rldx16 : Je vous le redis la FD16 n'est pour rien dans ces alevinages..... Ce sont les associations locales de pêche qui gèrent leurs alevinages.... Suivant les finances!
@BlackBlack : Enfin une très bonne analyse ! Merci à vous.....

luluberlut **14 mars 2016 14:36**
Une vraie boucherie cette pêche hi hi povs poiscailles !!!
Comme chaque année, nous venons de lâcher 12 tonnes de truites arc-en-ciel, ha bon au moins je sais ou passe l'argent de ma carte de pêche hi hi c'est rassurant.

rldx16 **14 mars 2016 13:36**
• a@Gillou16 13 mars 2016 18:20
« 12 Tonnes de poisson vorace et stérile dans nos rivières. Des truites qui vont se jeter sur le peu d'alvin qu'il y a et réduire a néant l'espoir des espèces autochtones de se reproduire. »
En plus des truites sont lâchées dans des cours d'eau ou il y en a plus depuis belle lurette, voir ou il n'y en jamais eu, car les truitelles ne pourrait pas y survivre bien longtemps en raison de la nature de ces cours d'eau, ou il serait préférable d'y introduire des poissons capable de survivre plus d'un été comme les blancs, mais bon c'est moins vendeur que la truite du poissonnier.
« C'est là la gestion de notre fédé. »
Et oui une des plus mauvaise de France qui comme le reste dans ce département a 50 ans de retard, car la pêche a évoluée vers de nouvelles pratique comme le no Kill , la carpe de nuit , le blanc(anglaise ou feeder), le carnassiers et tout ceci pratiqué par de vrais pêcheurs passionnés et non par viandards, car au 21e siècle en être rendu a attendre l'ouverture de la pêche a la truite pour manger du poissons faut vraiment être dans la misère. A l'occasion de cette ouverture les marchands d'électroménagers auraient du faire des promos et remises sur les congélateurs pour les détenteurs d'une carte de pêche de la fédé 16

Black **14 mars 2016 11:41**
@Jacques714 Jacques714 "Lâcher 12 tonnes de truite à la veille de les pêcher, c'est n'importe quoi. "

Apparemment, non, ça n'est pas n'importe quoi mais bel et bien réfléchi afin de préserver les autres. C'est pour que ces truites d'élevage se fassent facilement attraper afin que les sauvages résistent plus longtemps à l'appétit des pécheurs. En résumé, celles d'élevage sont sciemment sacrifiées pour que le repeuplement des sauvages ne soit pas menacé.

Jacques714 **14 mars 2016 11:11**
Lâcher 12 tonnes de truite à la veille de les pêcher, c'est n'importe quoi.

J-Alpha **14 mars 2016 11:10**
Un peut à l'image d'Astérix et Obélix, et encore il y a l'ordinateur entre les deux sinon ça risque de se friter.

Black **14 mars 2016 09:29**
Lol! Ayé! Ils se prennent la tête même pour du poiscaille! Sacrés Charentais, va !

J-Alpha **13 mars 2016 20:42**
@Gillou16 Si on part du principe que ces truites on rien a faire dans nos rivières dans la mesure ou elles ne sont pas de chez nous soit européennes, c'est la même chose des sandres et autres black bass, qui arrivent d'outre-Atlantique comme ces arcs-en-ciel, ensuite le manque de poisson a une raison multiple pas si simple entre un environnement dégradé et les manque d'eau a répétition, d'ailleurs sur ce dernier point c'est peut être le plus important, le mieux est de laisser un peut les gens a leurs loisirs et leurs rêves, il y a assez de la chasse
pour exciter tous les farfelus.

ablettes16 **13 mars 2016 19:19**
@Gillou16 : pourquoi ne pas venir aux AG des AAPPMA pour nous expliquer tout ça ?
@irrintzina : L'asticot est interdit sur les rivières de 1er catégorie ou les truites sont lâchées et l'entretien des rivières revient aux propriétaires riverains.....
Voila CQFD !

Gillou16 **13 mars 2016 18:20**
12 Tonnes de poisson vorace et stérile dans nos rivières. Des truites qui vont se jeter sur le peu d'alvin qu'il y a et réduire a néant l'espoir des espèces autochtones de se reproduire. Sans compter que ces mêmes

truites de bassines ne sont pas foutue de se reproduire. C'est là la gestion de notre fédé. Mais que fait-elle pour réhabiliter les zones de fraye ? Que fait elle pour respecter la fraye des différentes espèces ? L'ouverture du brochet ce fait pendant la fraye des sandres et un peu plus tard celle des black bass. Pas étonnant qu'il y ai de moins en moins de poissons dans nos rivières ...

undeplus **13 mars 2016 14:48**
Ben voilà ... Je suis nostalgique de la pêche à la truite du samedi soir ...

luluberlut **13 mars 2016 14:21**
vivement l'ouverture de la pêche au poisson d'avril c'es le 1er avril je croisse !!!

Edmond FURAX **13 mars 2016 12:44**
Attends Tonton...Z'en ai vue une là.....

irrintzina **13 mars 2016 12:24**
C'est de la truite d'élevage ... Y'a juste besoin de leur mettre un asticot sous le nez pour que ça morde !! Vu l'entretien de nos rivières, nos pêcheurs n'auraient pas grand chose à prendre sinon

rd **13 mars 2016 09:31**
12tonnes ???? et rien sur la Charente tout au moins sur certain bras comme du coté de plan d 'eau de st yrieix..je suis déjà dégouté de la pêche.par contre sur l'argence eux étaient gâte..... pfffffffffffffffff.

Jeya **13 mars 2016 09:30**
je me demande comment il n'y a pas encore eu d'accident avec ces pecheurs sur le pont...

Edmond FURAX **13 mars 2016 07:49**
Cette montre pour pêcheur affiche la possibilité de prendre du poisson en fonction de certains paramètres comme les phases de la lune et la longitude

Résultat du test pratiqué par le webmaster au Grand Canal le 20 Mars 2015 :

- Le matin de 7h à 12h : affichage de la montre, trois poissons, prise d'une truite et de deux carpes

Repas au restaurant La Morvandelle (Riz de veau aux morilles, mais cela n'a peut être pas d'influence sur le résultat)

L'après midi de 13h à 18h : affichage de la montre quatre poissons, prise de quatre truites et d'un gardon

Premières conclusions :

Cela semble bien fonctionner à part le gardon surnuméraire. Il semble déconseillé d'utiliser ce type d'outil pour les concours, l'affichage étant limité à quatre poissons; pour la carpe c'est amplement suffisant.

Cette montre offre en outre la possibilité de déclencher une alarme quand la période devient favorable à la pêche. Vous pouvez ainsi au bureau avoir votre montre qui sonne et quitter une réunion en prétextant la visite d'un client. Évitez toutefois d'ajouter "je mets mes bottes, je prends la boîte d'asticots et j'y vais", ce qui pourrait prêter à confusion.

franck laloye **13 mars 2016 07:48**
http://www.cjoint.com/doc/16_03/FCngUJ18QMr_z.gif

Edmond FURAX **13 mars 2016 07:42**
@Padamalgame HA ? Vous m''épâtate alors...Elles ont du fuir la pollution...

ablettes16 **12 mars 2016 22:49**
@Padamalgame : Truites lâchées hier sur la Charente, rendues aujourd'hui à Rochefort.....

Padamalgame **12 mars 2016 21:46**
@Edmond FURAX Fregeneuil, puis Bourgines pas de truites pas de pécheurs...

ablettes16 **12 mars 2016 19:25**
Bizarre....je pensais naïvement que c était les aappma qui lachaient le poisson et le payait et non pas la FD.....bizarre..,

ablettes16 **12 mars 2016 19:17**
Eperlans17

Prove **12 mars 2016 19:03**
"Nous venons de lâcher 12 tonnes de truites arc-en-ciel"
En passant sur le pont de la Touvre, j'avais constaté une montée brutale du niveau, maintenant, je sais pourquoi.

Edmond FURAX **12 mars 2016 17:59**
LA TRUITE de SCHUBERT :
" Voyez au sein de l'onde ainsi qu'un trait d'argent
La truite vagabonde braver le flot changeant.
Légère et grâcieuse bien loin de ses abris
La truite va joyeuse le long des bords fleuris.
un homme la regarde tenant l'âppat trompeur

O truite prend bien garde, voici l'adroit pêcheur.
Sa mouche, beau mensonge, est là pour t'attraper
Crois moi, bien vite plonge et crains de la happer
Crois moi, bien vite plonge et crains de la happer.
La mouche brille et passe, la truite peut la voir
Glissant à la surface de l'onde au bleu miroir
Soudain vive et maligne, la truite au loin s'enfouit.
Pêcheur en vain ta ligne s'agite et la poursuit
Pêcheur en vain ta ligne s'agite et la poursuit